

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 16 novembre 2018

7^{ème} Commission

N° CP-2018-10-7-1

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

DECS - ACP

DAJD

APPELS A PROJETS PRATIQUES ARTISTIQUES EN COLLEGE ET CULTURE ET SOLIDARITE

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver la reconduction du dispositif de l'appel à projets « Pratiques artistiques en collège » pour l'année scolaire 2019/2020 ainsi que la réactualisation de son cahier des charges.

Dans le cadre de la mise en œuvre de projets de développement social local et d'action sociale de proximité, il est également proposé de lancer un nouveau dispositif d'appel à projets « Culture et Solidarité » pour accompagner les acteurs œuvrant en faveur des publics éloignés de la culture.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 7^{ème} Commission réunie le 7 septembre 2018.

I Reconduction de l'Appel à projets « Pratiques artistiques en collège » pour l'année scolaire 2019/2020

L'Assemblée départementale a approuvé, par délibération du 23 juin 2017, le principe des appels à projets artistiques et culturels en collèges et a donné délégation à la Commission permanente pour la détermination des modalités de mise en œuvre de ce dispositif à compter de l'année scolaire 2018/2019, pour toutes ses modifications, ainsi que pour son suivi.

Ainsi, l'appel à projets "Pratiques artistiques en collège" initié pour l'année scolaire 2018/2019 avait pour objectif de donner une place centrale aux pratiques artistiques au sein du collège en les considérant comme des savoirs et des disciplines à part entière, qui participent à la formation intellectuelle et citoyenne des jeunes.

Pour rappel, le développement de l'action culturelle en direction des collégiens est une composante prioritaire de la nouvelle Politique dédiée à la Réussite éducative pour Tous (PRÉT) en tant qu'outil contribuant à l'éveil et à la réussite scolaire des élèves.

Parmi les dossiers déposés en 2018, 16 projets ont été retenus et développés en partenariat avec 13 collèges haut-rhinois, pour un montant total d'aides de 49 950 €. Les projets soutenus relevaient de tous les champs de la création artistique dont le théâtre, la danse, la musique ou les arts plastiques.

La Commission de la Culture et du Patrimoine, au cours de sa réunion du 7 septembre 2018, a examiné les modalités de reconduction du dispositif en faveur des collèges pour l'année scolaire 2019/2020, ainsi que la réactualisation du cahier des charges, joint en annexe 1 au rapport. Elle a proposé de poursuivre cette démarche afin qu'un plus grand nombre d'élèves puisse en bénéficier à l'avenir.

II Mise en œuvre du nouveau dispositif de l'appel à projets « Culture et Solidarité » en 2019

L'évaluation de la politique culturelle départementale, menée en 2015, a fait apparaître la faiblesse du domaine social en matière de pilotage transversal de l'action culturelle. Or, la culture est un vecteur d'intégration sociale, qui contribue à l'épanouissement individuel.

Pour pallier la déficience de partenariats entre les acteurs sociaux et culturels du Haut-Rhin, le rapport préconisait d'approfondir la logique de projet.

Dans ce cadre, le Département souhaite lancer, en novembre 2018, un appel à projets « Culture et Solidarité » afin de renforcer l'accès des publics éloignés des activités culturelles à la pratique artistique, aux œuvres et aux lieux de diffusion, contribuant ainsi à réduire les inégalités face à la culture. Le cahier des charges pour la mise en œuvre de ce dispositif est joint en annexe 2 au rapport.

La Commission de la Culture et du Patrimoine a émis un avis favorable à ce nouvel appel à projets qui s'inscrit dans les politiques culturelles du Département afin d'accompagner les acteurs oeuvrant en faveur des publics éloignés de la culture tel que prévu dans le rapport budgétaire 2018 "Politique de la culture et du patrimoine" (rapport et délibération n° CD-2017-7-7-1 du 21 décembre 2017).

Les propositions budgétaires dans le cadre des orientations budgétaires 2019 intègrent une enveloppe de crédits pour chacun de ces appels à projets.

En conclusion, il est proposé au titre du soutien en faveur du Développement Culturel :

- d'approuver la reconduction du dispositif de l'appel à projets « Pratiques artistiques en collège » pour l'année scolaire 2019/2020 et la réactualisation du cahier des charges correspondant, joint en annexe 1 au rapport ;

- d'approuver le principe d'un appel à projets "Culture et Solidarité" et sa mise en œuvre à compter de 2019 ;
- d'approuver le cahier des charges de l'appel à projets "Culture et Solidarité", joint en annexe 2 au rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT